

Archivistes communaux et intercommunaux : qui sommes-nous ? Les leçons d'une enquête (2009-2010)

Stéphane Capot

Citer ce document / Cite this document :

Capot Stéphane. Archivistes communaux et intercommunaux : qui sommes-nous ? Les leçons d'une enquête (2009-2010). In: La Gazette des archives, n°222, 2011. L'archiviste dans la cité. pp. 11-18;

http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2011_num_222_2_4799

Document généré le 15/03/2017

Archivistes communaux et intercommunaux : qui sommes-nous ? Les leçons d'une enquête (2009-2010)

Stéphane CAPOT

Au cours de la préparation du colloque « L'archiviste dans la cité », le bureau de la section Archives communales et intercommunales de l'Association des archivistes français a été vite convaincu de la nécessité de concevoir une enquête auprès des archivistes communaux et intercommunaux pour voir s'il se dégageait un portrait robot dans un paysage institutionnel en plein renouvellement avec la multiplication des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) depuis les années 1990. Cet « archiviste type » évoluant à l'échelle de la cité existait-il vraiment ? Allait-il ressembler à celui qui avait été dressé en 1983 aux journées de Grenoble, seul point de comparaison véritablement disponible¹ ?

Les objectifs assignés à l'enquête étaient les suivants : cerner la diversité actuelle des postes d'archivistes communaux et intercommunaux, esquisser les parcours, l'implication, la perception du métier et les attentes des professionnels. Non réservée aux seuls responsables de services, elle était ouverte à tout agent travaillant dans un service d'archives, quelle que soit sa fonction. Elle était structurée autour de vingt-quatre questions. Une partie d'entre elles était purement factuelle : type et taille de la structure, intitulé du poste, âge, statut, filière, catégorie, niveau de rémunération et de primes, formation initiale, formation continue reçue et donnée, carrière antérieure et autres postes d'archiviste précédemment occupés. D'autres permettaient l'expression personnelle : motif du choix professionnel, satisfaction du poste actuel, souhait de reconversion, points forts et faibles du métier.

¹ « L'archiviste dans la cité », colloque de la Direction des archives de France, Grenoble, 18-19 mai 1983.

Lancée en novembre 2009 sur Google grâce à Katell Auguié, archiviste à Orvault (Loire-Atlantique), l'enquête a été clôturée en juillet 2010. La simplicité de réponse aux questions factuelles a certainement été une des clés de son succès, permettant à chaque archiviste de boucler l'enquête en dix à quinze minutes tout en consacrant le temps nécessaire à l'expression personnelle. Au final, 161 réponses ont été collectées. Fait notable, ces réponses se répartissent entre 41 % de non adhérents à l'Association des archivistes français contre 59 % d'adhérents, preuve qu'une telle enquête, relayée par le forum de l'AAF, a eu une audience largement au-delà du cercle de ses membres à jour de leur cotisation.

Sans avoir la prétention d'être le reflet exhaustif de l'ensemble du réseau des archivistes communaux et intercommunaux français, l'enquête a reçu un nombre de réponses suffisant, suffisamment divers mais également suffisamment complet et détaillé pour qu'une certaine représentativité lui soit conférée, offrant la possibilité de faire quelques observations intéressantes.

L'archiviste dans la cité, son employeur et son poste actuel

La répartition des archivistes par tranche d'âge est la suivante : 8 ont moins de 25 ans, 89 ont entre 26 et 39 ans, 58 ont entre 40 et 59 ans et 6 ont plus de 59 ans. Les réponses font donc apparaître un corps professionnel plutôt jeune, avec une large majorité d'archivistes de moins de 40 ans (60 %), dont quelques-uns très jeunes (5 %).

Pour ce qui est de la structure qui emploie l'archiviste, à côté de 122 archivistes employés par des communes (75 %), on trouve 13 archivistes intercommunaux (8 %), 18 archivistes exerçant à la fois comme archiviste communal et archiviste intercommunal (12 %) et 8 employés par d'autres structures, dont les centres de gestion (5 %). Ainsi, lorsqu'on pose la problématique de l'archiviste dans la cité, on ne peut plus faire abstraction de la dimension intercommunale, qui concerne un archiviste sur cinq en 2010.

Les réponses sur la taille de la structure employeur dessinent un spectre très large : 41 archivistes sont employés par une collectivité de moins de 250 agents (25 %) ; 31 ont une structure employeur de 251 à 500 agents (19 %) ; 45 de 501 à 1 500 agents (28 %) ; 20 de 1 501 à 3 000 agents (13 %) ; 24 de plus de 3 000 agents (15 %). Comme attendu, les grandes collectivités de plus de 500 agents sont bien représentées (56 %), mais la part relativement importante de celles de moins de 250 agents (un quart des réponses) l'était peut-être moins.

L'intitulé officiel du poste de l'archiviste est un bon indicateur du positionnement de sa fonction au sein de la cité. Dans 53 % des cas, cet intitulé fait référence à la responsabilité du service des archives : responsable (66 cas), directeur ou directrice (10 cas), chef du service (5 cas), conservateur (3 cas), chargé des archives (1 cas). Dans 32 cas (20 %), le poste s'en tient au terme générique d'archiviste. 9 (6 %) s'intitulent adjoint ou assistant du responsable des archives ; 8 (5 %) occupent un poste spécifique (chargé des archives contemporaines, des fonds iconographiques, magasinier...); 9 (6 %) n'ont aucun intitulé officiel de poste. Enfin, les 10 % des archivistes restants ont des intitulés divers n'entrant dans aucune des catégories précédentes. Ainsi, on constate que les titres de « responsable des archives » et d'« archiviste » dominent ici largement (61 % à eux deux).

Si la plupart des archivistes municipaux et intercommunaux ont le statut de titulaires (126 réponses, soit 78 %) ou de stagiaires (9 cas), les non-titulaires et contractuels représentent une forte minorité de 26 réponses (16 %). La répartition par filière et par catégorie, tous statuts confondus (les non-titulaires ayant répondu suivant le grade auquel ils sont assimilés), est présentée dans le tableau suivant :

	A+	A	B+	B	C	Total
Culturelle	14	50	28	14	20	126
Administrative	1	5	9	3	12	30
Autres	1	0	1	1	2	5
Total	16	55	38	18	34	161

Répartition des archivistes communaux et intercommunaux par catégorie et filière

La filière culturelle de la fonction publique territoriale, inexistante en 1983 car elle a été créée en 1991 seulement, regroupe aujourd'hui la grande majorité des archivistes communaux et intercommunaux (78 %), loin devant la filière administrative (19 %, avec 5 attachés, 12 rédacteurs ou rédacteurs chef et 12 adjoints administratifs ou assimilés), les cas isolés (3 %) appartenant essentiellement à la filière technique. Les archivistes de catégorie A et A+ représentent 44 % du total, suivis par les catégories B et B+ (35 %) et les

agents de catégorie C (22 %). Si l'on rapproche ces chiffres de la taille des collectivités dans lesquelles exercent les archivistes, on constate que les structures employant moins de 500 agents (44 % des archivistes) recourent certes, pour partie, à des agents de catégorie C, mais emploient également assez fréquemment des archivistes de catégorie B voire B+, signe que l'archiviste qualifié et reconnu comme tel n'est pas l'apanage des villes grandes et moyennes. En revanche, la rémunération déclarée (régime indemnitaire compris) fait apparaître que 76 archivistes touchent moins de 20 000 euros par an, 66 entre 20 000 et 30 000, 11 entre 30 000 et 40 000, 5 entre 40 000 et 50 000 et 3 plus de 50 000. Ainsi, 88 % des archivistes touchent moins de 2 500 euros par mois et 47 % moins de 1 700 euros par mois, ce dernier cas regroupant non seulement des catégories C mais également des catégories B en début de carrière, avec régime indemnitaire faible ou inexistant.

Formation et parcours professionnels

Enjeu essentiel de la professionnalisation du réseau en 1983, la formation initiale des archivistes communaux et intercommunaux en poste en 2010 paraît être un indicateur probant de la réalité ou non de cette professionnalisation. Renseigné par 148 des 161 réponses, ce point fait apparaître que 86 archivistes ont reçu une formation archivistique universitaire de niveau licence ou master (soit 58 %), 32 ont un diplôme universitaire en sciences humaines, majoritairement en histoire (22 %), 8 ont un diplôme universitaire en droit, économie ou sciences (6 %), 9 un DUT ou un BTS en communication, informatique ou logistique (6 %), 6 sont passés par l'École nationale des chartes, suivie ou non de 18 mois à l'Institut national du patrimoine (4 %), 3 ont le niveau bac (2 %), les 4 derniers cas restants n'entrant pas dans les catégories précédentes. L'évolution est donc très nette : dans un paysage où les chartistes sont très minoritaires, l'écrasante majorité des archivistes communaux et intercommunaux (86 %) a été formée à l'université, avec une nette prédominance des formations archivistiques spécialisées, qui se sont beaucoup développées ces vingt dernières années.

Les parcours professionnels révèlent souvent une activité antérieure à l'entrée dans le secteur des archives : sur 123 archivistes communaux et intercommunaux ayant renseigné la question, 71 répondent par l'affirmative (58 %) contre 52 qui ont directement débuté dans les archives. Parmi les archivistes ayant exercé un autre métier, la diversité est extrême (policier, facteur, secteur informatique...), dénotant parfois de simples situations d'attente en début de carrière (secteur de la restauration rapide par exemple). On note toutefois quelques tendances : 14 ont travaillé en bibliothèque ou documentation (20 %), 12 en secrétariat, comptabilité ou gestion (17 %), 9 dans l'enseignement (12 %) et 4 dans le patrimoine (6 %).

Les motifs déclarés du choix professionnel des archives permettent également de voir si les archivistes communaux ou intercommunaux voient leur entrée dans le métier comme une forme de vocation. Sur 150 archivistes ayant renseigné cette question, où aucune réponse n'était proposée, 87 mettent en avant leur goût pour l'histoire ou le patrimoine (58 %), 35 une simple opportunité qui s'est présentée à eux, liée pour certains d'entre eux à une mutation géographique (23 %), 22 en font un simple débouché dans la continuité de leurs études, lié à la nécessité de travailler (15 %), 3 ont choisi les archives par goût du service public et des relations humaines (2 %), et enfin, 3 autres mettent en avant d'autres motifs (2 %). Ainsi, on constate que le choix du métier d'archiviste par goût domine (60 %) mais qu'il est contrebalancé dans plus du tiers des cas par les notions de hasard et de nécessité.

Le nombre de postes antérieurs occupés dans le secteur des archives avant le poste actuel permet d'approcher la question de la mobilité. Si 64 archivistes communaux ou intercommunaux (sur 159 ayant répondu sur ce point) signalent qu'ils n'ont eu aucun autre poste antérieur (40 %), 29 ont occupé un autre poste (18 %), 22 en ont occupé deux (14 %), 17 en ont eu trois (11 %) et 27 plus de trois (17 %). La mobilité des archivistes communaux et intercommunaux de 2010 est donc une réalité, à l'encontre de l'image qu'on pourrait en avoir. Un point doit cependant attirer l'attention : les archivistes en fin de carrière ne sont pas très nombreux et pourtant la proportion des archivistes ayant occupé plus de trois postes est élevée. Il faut voir là un effet de l'enchaînement des contrats de courte durée en début de carrière dans l'attente d'une stabilisation, signe que la mobilité peut être choisie mais aussi subie.

Corps professionnel ayant majoritairement bénéficié d'une formation initiale spécifique, quelle relation les archivistes communaux et intercommunaux entretiennent-ils avec la formation continue ? Pour ce qui est de la formation continue reçue, 73 % d'entre eux ont suivi au moins une formation depuis 2007 : 23 % entre 1 et 3 jours, 18 % entre 4 et 6 jours, 16 % entre 7 et 10 jours, et 16 % plus de 10 jours. La moitié des archivistes sont donc des utilisateurs réguliers de la formation continue, reçue essentiellement des organismes suivants¹ : CNFPT (41 %), Archives de France (37 %), Archivistes français formation (AAF/AFF, 21 %), Centre interrégional de conservation du livre (CICL) d'Arles (4 %), autres établissements publics (2 %), organismes privés (2 %), et prestataires informatiques (2 %). Les archivistes communaux et intercommunaux sont également bien présents dans la formation dispensée : fer de lance de la formation des services versants puisque 132 archivistes sur 161 y contribuent (82 %), ils sont également intervenus au moins dans une formation des organismes suivants : CNFPT (14 %), université (9 %), AAF/AFF (7 %) et Archives de France (5 %).

Perception du métier et perspectives professionnelles

La perception du métier par les archivistes communaux et intercommunaux reflète leur manière de l'envisager et de le pratiquer. Du côté des points forts, sur 114 réponses exploitables, 41 mettent en avant sa diversité et sa polyvalence (36 %), 26 le travail au contact du public (23 %), 15 l'autonomie et l'initiative qu'il permet d'avoir (13 %), 8 le travail en transversalité et en réseau (7 %), 7 la réactivité qu'il nécessite (6 %), 7 encore le travail au contact des documents historiques et des fonds (6 %), et 10 l'enrichissement culturel qu'il procure (8 %). Les points faibles cités ont donné lieu à des réponses plus concentrées encore : sur 138 réponses, 87 soulignent le manque de reconnaissance et de visibilité (63 %), loin devant le manque de moyens (22 %), l'isolement (9 %) ou la nécessité et la lassitude de devoir se battre et négocier en permanence, y compris parfois pour les missions de cœur de métier (6 %).

¹ Le total est supérieur à 100 % en raison des archivistes ayant suivi des stages auprès de plusieurs opérateurs.

Entre les points forts et les points faibles, les archivistes communaux et intercommunaux sont-ils satisfaits de leur poste actuel ? 154 d'entre eux (sur 161) se sont risqués à répondre : 12 ont répondu par la négative (8 %), 4 ont déclaré qu'ils étaient moyennement satisfaits (3 %), 15 qu'ils étaient globalement satisfaits mais avec des réserves (10 %) et 123 qu'ils étaient satisfaits voire très satisfaits de leur poste (79 %). Ce total de quatre archivistes sur cinq n'était pas forcément attendu : l'archiviste dans la cité serait-il le prototype de « l'archiviste heureux » ? Cette enquête pourrait le laisser supposer ! Pour autant, cela n'empêche pas forcément l'archiviste communal ou intercommunal d'envisager son avenir professionnel en dehors du secteur des archives : sur 145 réponses exploitables, 94 souhaitent évoluer sans changer de métier (65 %) mais 43 envisagent une reconversion (30 %) et 8 n'y seraient pas opposés sans y songer dans l'immédiat (5 %). Pour ceux qui envisagent une reconversion, 25 % évoquent d'autres métiers du patrimoine, 13 % les bibliothèques et la documentation, 7 % le métier d'archiviste dans le privé, 10 % la restauration de documents, 5 % l'enseignement et la formation professionnelle, 3 % la généalogie successorale, le reste des réponses constituant autant de cas isolés dont certains relèvent peut-être du rêve à jamais inaccessible (avec un petit clin d'œil au passage à notre collègue qui se voit bien dans le secteur de l'hôtellerie-restauration en territoire d'outre-mer...).

En guise de conclusion

L'enquête de 2009-2010 sur les archivistes communaux et intercommunaux nous a apporté quelques conclusions intéressantes :

- elle nous a révélé un corpus d'archivistes relativement jeunes, exerçant sur des territoires dont l'échelle a été redéfinie avec la multiplication des établissements publics de coopération intercommunale ;
- ce groupe professionnel a été majoritairement formé à l'université, tout particulièrement dans les formations archivistiques qui se sont fortement développées ces dernières années ;

- parmi ces archivistes, on relève une proportion non négligeable de parcours professionnels non linéaires, avec l'arrivée, dans le secteur des archives, de professionnels venant d'autres horizons. On note aussi qu'une partie de ces archivistes envisage de quitter éventuellement le monde des archives, ce qui contribue à créer une dynamique de renouvellement ;

- les réponses font apparaître une vraie mobilité, avec des changements de poste peut-être plus fréquents que ce qui était supposé ; cependant, cette mobilité semble parfois subie et assimilable à de la précarité pour certains débuts de carrière ;

- ce groupe professionnel plébiscite largement son métier et le poste actuellement occupé par chacun, malgré la question de la reconnaissance et de la visibilité. Cette dernière question n'est d'ailleurs pas forcément propre aux archivistes communaux et intercommunaux mais elle est plutôt inhérente à la perception sociale de la fonction archives à tous les échelons.

Stéphane CAPOT
Conservateur
Archives municipales de Limoges